CHRONIQUE

DE LA RÉGENCE

ET DU RÈGNE DE LOUIS XV

Ä

Paris. - Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cle, rue Mazarine, 30.

CHRONIQUE

DE LA RÉGENCÉ

ET DU RÈGNE DE LOUIS XV

(1718 - 1763)

Oυ

JOURNAL DE BARRIER

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS

PREMIÈRE ÉDITION COMPLÈTE

CONFORME AU MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

Publice avec l'autorisation de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique accompagnée de notes et éclaircissements et suivie d'un index

TROISIÈME SÉRIE

(1735-1744)

XIF -68 40

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1858

JOURNAL DE BARBIER

ANNÉE 1735.

Janvier.

Convulsionnaires. — Les Multipliants, le frère Augustin et le libraire Cimart. — Mort de la reine de Sardaigne. — Maréchaux de France. — La famille Biron. — Le duc de Montemar. — Le duc de Noailles. — M. de Coigny. — Service et oraison funèbre du maréchal de Villars.

Le Parlement a été obligé, à la fin, de connoître de ces convulsionnaires, qui, dans des assemblées particulières, faisoient des cultes ridicules et des débauches outrées, à ce que l'on dit; mais ce n'est point en vertu d'une commission de la Cour, enregistrée au Parlement. Comme c'est une affaire d'État, le Parlement, qui a la police générale, doit en prendre connoissance. Il y a eu une dénonciation faite à M. le procureur général de plusieurs particuliers, par le père Boyer¹, autrefois de l'Oratoire, qui étoit d'abord avec le frère Augustin, et qui s'en est retiré. Sur cela, le procureur général a rendu plainte, et on lui a permis de faire informer. Il y a, diton, trois sectes : celle du frère Augustin, qui se disoit l'Agneau sans tache; celle du sieur Vaillant, qui se disoit le prophète Élie, et celle des multipliants², qui, dans leurs cérémonies nocturnes, se livroient à la débauche. Ce frère Augustin, dont il a été ci-dessus parlé, étoit un des chefs. On dit toujours qu'il est évadé avec l'argent qu'il a emporté.

De ceux attachés au frère Augustin et dénoncés, est, entre autres, le sieur Cimart³, libraire, rue Saint-Jacques,

^{1.} Pierre Boyer, de l'Oratoire, 1677-1755. Il mourut enfermé à Vincennes. Janséniste renforcé, il publia un grand nombre de pamphlets contre les Jésuites. On lui doit une Vie de M. Pâris, citée plus haut, t. 11, p. 200, note 1.

^{2.} Voyez plus haut, année 1723, avril, t. 1, p. 264.

^{3.} Voyez plus haut, année 1734, t. 11, p. 528.

de mes voisins. C'est un honnête homme, dont la folie a commencé du temps que le peuple rendoit des honneurs à M. Pâris, à Saint-Médard. Sa femme en étoit aussi blessée. Pour lui, il s'est livré sans réserve à toutes les extravagances qui ont été faites depuis. On voyoit à sa physionomie qu'il avoit le cerveau brûlé, et on peut dire que c'est un fol de bonne foi.

Sur la plainte du procureur général, il y a eu permission d'informer. Vendredi 21, le Parlement s'est assemblé; on a envoyé un huissier de la Cour arrêter M. Cimart chez lui; et M. de Vienne, conseiller de Grand'Chambre, avec M. Lorenchet, substitut de M. le procureur général, sont venus apposer le scellé dans la maison. Cimart est monté en carrosse, pour être conduit à la Conciergerie, avec un visage très-tranquille. Il a prié sa femme de ne se point chagriner, ne parlant que de Dieu et de la soumission qu'il falloit avoir à ses volontés. Depuis cette aventure, quoiqu'il v ait un officier du guet, gardien des scellés, qui examine tout, il y a cu un concours de monde étonnant pour faire compliment à madame Cimart. Cette affaire peut avoir de très-grandes suites par le nombre de gens de toute condition qui v seront impliqués. Malgré les embarras de la guerre, le ministère a voulu mettre ordre à la police du dedans; en effet, ces gens-ci se seroient tellement multipliés. fant par prétexte de dévotion que par intérêt ou débauche, que cela auroit pu devenir dangereux, et le Parlement en ayant la connoissance, cela en imposera plus au peuple que les lettres de cachet, qu'on auroit toujours regardées comme vexations et persécutions. M. Severt, conseiller de Grand'Chambre, a été substitué à M. de Vienne, qui s'est trouvé embarrassé par la petite vérole du comte d'Arménonville, colonel de dragons, son petit-fils.

Le 24, on a amené Cimart dans sa maison, et M. Severt a levé les scellés. Il est à la Conciergerie au secret.